

miscouata (M. Pouliot) le voudrait, comme le chef de l'opposition (M. Hanson) le veut également, mais comme le chef du groupe de la Fédération du commonwealth coopératif affirme avec une parfaite vérité qu'ils ne les possèdent pas. Bref, la chose même que libéraux, conservateurs et tous les autres souhaitent ardemment, savoir la propriété personnelle et la liberté de produire, de posséder et de diriger nos affaires, l'énergie individualisme et tout ce qui a fait la grandeur de nos ancêtres, est en train de disparaître, parce que nous nous refusons à adopter un régime de gestion publique susceptible de protéger le pays contre le fardeau d'endettement qui l'écrase.

Je me contenterai de réaffirmer ma conviction que toute cette centralisation, cette socialisation, cette tendance à l'étatisation, cette fiscalité écrasante, cette enrégimentation déroutante qui se dessine à l'horizon, cette crainte, cette inquiétude, cette frustration, ce désarroi, ce chômage, n'est nullement nécessaire dans un pays aussi riche que le Canada. Je tenais simplement à le rappeler à mes honorables collègues. Même de nos jours, notre population possède des motifs d'espoir et de réjouissance. Mais espoir et réjouissance nous seraient déniés par l'application dans toute son ampleur du programme politique que nous impose le Gouvernement.

M. J. A. ROSS (Souris): A propos de certaines paroles prononcées par le chef des créditistes...

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami me permet-il de l'interrompre un instant? Il est près de onze heures et, à la demande du premier ministre, quand nous aurons lu le projet de loi pour la troisième fois, j'inviterai la Chambre à revenir à l'article des motions afin de me permettre de déposer un dossier dont nous désirons la publication aux procès-verbaux demain, à moins que mon honorable ami n'ait à nous communiquer des observations fort pertinentes...

M. ROSS (Souris): Il ne me faudra qu'une minute. Je désire seulement indiquer, à la suite des remarques de l'honorable député relatives à l'opposition faite au programme budgétaire ou à d'autres mesures que, membre de l'opposition, je n'ai jamais élevé la voix contre ces mesures sans offrir en retour une proposition d'ordre pratique. Voilà tout.

(Rapport est fait du projet de loi, lequel est lu pour la troisième fois, puis adopté.)

LA CANALISATION DU SAINT-LAURENT DÉTOURNEMENTS ADDITIONNELS D'EAU AUX CHUTES NIAGARA—DÉPÔT DE NOTES

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et Ressources): Si la Chambre veut bien me le permettre, je désire revenir à l'article des motions afin de déposer sur le Bureau, à la demande du premier ministre, copie des notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis, au sujet de détournements additionnels d'eau aux chutes Niagara, dont il était question il y a quelques jours. Le dossier comprend des lettres du secrétaire d'Etat de la République américaine au ministre du Canada à Washington et de ce dernier au secrétaire d'Etat. Je les dépose dans leur texte français aussi bien qu'anglais et je demande que le dossier paraisse demain aux procès-verbaux.

J'accompagne ce dépôt de la déclaration suivante:

1. La Chambre est au courant de l'accord relatif à la canalisation du Saint-Laurent, signé au mois de mars dernier et des notes échangées en octobre.

2. Sans qu'il soit besoin d'une explication au sujet de cet accord, on notera que l'article VIII permet à l'un ou l'autre des signataires de détourner des eaux du bassin du Saint-Laurent et d'utiliser les eaux ainsi détournées en vue de la production de force motrice, du moment qu'elles restent comprises dans les eaux internationales.

M. MacNICOL: Le détournement prend donc un caractère de permanence.

L'hon. M. CRERAR: L'article IX vise à la préservation des beautés naturelles des chutes et de la rivière Niagara, à l'établissement d'ouvrages de protection, à l'utilisation efficace et à la répartition équitable des eaux du Niagara dans la mesure compatible avec la nécessité primordiale de préserver la beauté naturelle de cette région.

3. En octobre dernier, afin d'assurer un accroissement continu de la production du matériel essentiel à la guerre, une entente a été conclue à la suite d'un échange de notes dont copie se trouve aux pages 34 à 36 du livre blanc déposé à la Chambre des communes le 21 mars. Ces notes autorisaient la mise en vigueur, avant la conclusion d'une entente relative à l'aménagement du Saint-Laurent, des dispositions permettant à l'Ontario de commencer immédiatement le détournement de l'Ogoki et du lac Long, et d'utiliser un débit d'eau additionnel de 5,000 pieds-seconde provenant du Niagara. Ce qui a permis de produire immédiatement 70,000 c.-v. à l'aide d'un outillage inutilisé.